

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
Et de la Recherche Scientifique  
Université 20Août 1955 Skikda  
RECTORAT  
N°:001/ Rec / 2015.



وزارة التعليم العالي والبحث  
العلمي  
جامعة 20 أوت 1955 سكيكدة  
رئاسة الجامعة  
رقم: 001 / رج / 2015.

**Procès verbal du conseil de direction  
du 13/07/2015**

En date du **13 Juillet 2015**, à dix heure du matin, s'est tenu la réunion du conseil de direction présidé par Monsieur le Recteur, Pr. Ali Kouadria, en présence de Madame et Messieurs les vice-recteurs, Monsieur le secrétaire général de l'université, Madame et Messieurs les doyens des facultés, Madame et Messieurs les vice-doyens des facultés et Madame et Messieurs les secrétaires généraux des facultés. Et ce, pour discuter l'ordre du jour suivant :

1. Préparation de la rentrée universitaire 2015/2016, vu les résultats obtenus concernant les nouveaux bacheliers et par rapport aux capacités de réception de l'université quant aux infrastructures d'accueil.
2. Travaux réalisés et/ou à réaliser aux niveaux des facultés.
3. Divers.

La séance a été ouverte par Monsieur le Recteur, qui a d'abord, souhaité la bienvenue aux présents. Ensuite, faisant lecture des résultats des nouveaux bacheliers qui doivent être accueillis par l'université de Skikda à la rentrée prochaine 2015/2016, et qui sont estimés à 10823 nouveaux étudiants.

## **Premièrement : Préparation de la rentrée 2015/2016.**

Dispositions à prendre :

1. **Allongement de la plage horaire pédagogique jusqu'à 18h30**, pour ainsi bénéficier d'une séance par jour supplémentaire dans la programmation des locaux (selon instruction ministérielle, il est possible de programmer les séances pédagogiques allant jusqu'à 20h). Ceci, en prenant tous les dispositifs nécessaires à la mise en place de cette opération, à savoir, le transport pour les étudiants, l'éclairage, la sécurité, le suivi strict des enseignements par les vice-doyens chargés de la pédagogie, à qui, Monsieur le Recteur confère l'entière responsabilité. A cette proposition, certains doyens ont exprimés une appréhension quant à son application en période hivernale.
2. **Augmentation du nombre d'étudiants par section de cours et par groupe de TD ou TP**, pour essayer de limiter au maximum les séances pédagogiques programmées dans les amphis et les salles de cours, et libérer ainsi, davantage d'espaces pédagogiques pouvant être exploités.
3. **Centralisation de la gestion des amphis**, proposée par Monsieur le secrétaire général de l'université. Cette opération permettant d'après ses estimations, une utilisation optimale des locaux pédagogiques selon les besoins des facultés (Sachant que l'université dispose de 25620 places pédagogiques). Décision prise pour affecter la planification des séances au niveau des amphis, au vice recteur chargé de la pédagogie.
4. **Rationalisation de la conception des emplois du temps** qui doivent être étalés sur toute la plage horaire prévue pour les enseignements (de 8h à 17h ou 18h30, du Samedi au Jeudi).
5. **Utilisation de la salle de conférence de la bibliothèque**, a également été proposée, en cas de besoins.

Monsieur le vice recteur chargé de la pédagogie, a précisé aux doyens qu'il faut prendre en compte les 45-50% d'augmentation estimée du nombre de nouveaux étudiants accueillis dans chaque faculté, par rapport à l'année précédente.

A cet effet, Monsieur le Recteur, a demandé aux doyens des facultés ainsi que leurs vice-doyens chargé de la pédagogie, **d'établir les emplois du temps** de l'année universitaire prochaine 2015/2016, en tenant compte des effectifs d'étudiants à titre estimatif, et de les présenter à la **réunion prochaine** qui se tiendra **le mercredi 22/07/2015**.

Il a également insisté sur **l'affichage des emplois du temps**, sous plexi glace, devant chaque salle, en comportant clairement les modules et les noms des enseignants, tout en précisant les spécialités et les niveaux. Les emplois du temps doivent respecter une **forme uniformisée** dans toutes les facultés et c'est le vice recteur chargé de la pédagogie, qui en a été désigné superviseur de l'opération.

### **Deuxièmement : Travaux réalisés ou à réaliser aux niveaux des facultés.**

Monsieur le Recteur a :

1. Souligné, l'importance des travaux à accomplir pour **le maintien des sanitaires en parfait état d'hygiène et de salubrité**, et a chargé les S/G des facultés de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer cette opération en particulier.
2. Noté, que **le suivi des différents travaux** prévus par les facultés, **doit être rigoureux**: Rénovation, peinture, électricité, installation des réservoirs, etc.
3. Chargé, les doyens et les S/G des facultés, de veiller au maintien des espaces pédagogiques en bon état : Eclairage, fonctionnalité des portes, etc.
4. Rappelé, au vice recteur chargé du développement de la prospective et de l'orientation, la nécessité de confirmer l'accord relatif aux travaux d'étanchéité, et qui demanderait son déplacement à Alger.

Concernant les travaux relatifs au déménagement de la faculté des sciences sociales et humaines dans le bâtiment occupé précédemment par la faculté de gestion, Monsieur le Recteur a :

1. Demandé au doyen de la faculté SSH de prévoir les travaux d'étanchéité avant ceux de peinture, ainsi que les travaux prévus pour la reprise des sanitaires. concernant ce point, le doyen de la faculté SSH, a évoqué la dégradation de l'état des locaux en question, en plus de la qualité médiocre des travaux accomplis.
2. Proposé d'examiner de près le déroulement des travaux en cours et de faire une constatation des travaux déjà réalisés, en se déplaçant personnellement sur les lieux en compagnie du S/G de l'université, après la réunion.
3. Différé la discision à prendre concernant le réaménagement du bâtiment de la faculté de droit, suite à la demande de son doyen, consistant en la réorganisation des locaux (l'administration et les salles de cours), jusqu'à son déplacement pour une constatation sur place. **Il a également, rejeté toute proposition de transformation des salles de cours en bureaux.**

### **Troisièmement : Divers.**

Plusieurs points ont été relevés et débattus par les présents :

1. Monsieur le Recteur a rappelé la nécessité de **préparer et d'envoyer les diplômes** au rectorat le plus tôt possible.
2. Monsieur le S/G de l'université a demandé, au doyen de la faculté SSH et le doyen de la faculté des lettres, de compléter la constitution de leur **commission d'entretiens** pour le recrutement des enseignants, par **les membres suppléants**, au plus tard le lendemain. Sur ce point, Monsieur le Recteur a insisté sur le fait d'exclure tout examinateur pouvant avoir un lien de parenté ou de quelconque nature, avec les candidats.
3. Monsieur le vice recteur chargé de la pédagogie a informé les présents sur la décision prise concernant les répétitifs dans les spécialités abrogées dès l'année prochaine (2015/2016), et qui concerne l'organisation de **session exceptionnelle d'examens** au mois de **Septembre (du 6 au 10)**, à raison de trois ou quatre examens par jour à condition qu'ils n'y pas de chevauchement pour l'étudiants. Au terme de ces examens, les étudiants qui réussissent pourront obtenir leurs diplômes, par contre ceux qui échouent, seront réorientés vers les nouveaux programmes, dans la mesure du possible (année du baccalauréat, engagement, spécialité).
4. Monsieur le Recteur a proposé d'examiner la possibilité de permettre aux employés demandeurs, de poursuivre leurs études ou d'accéder aux masters. Il a été retenu que les responsables directes des concernés doivent veiller au respect strict des **quatre (04) heures par semaine règlementaires autorisées** pour les employés de la fonction publique pour suivre des études. A été également décidé, que les demandes des détenteurs de DEA seront acceptées pour les encourager, le reste des **demandes doivent être examinées au cas par cas**.
5. Monsieur le Recteur a rappelé aux présents la date de la rentrée universitaire 2015/2016, qui a été fixée au 1<sup>er</sup> Septembre 2015. Il ordonné également, l'organisation **d'une rencontre entre les étudiants de première année et le staff administratif et pédagogique de chaque faculté**, le Jeudi 03/09/2015.
6. Il a été retenu que : la date de **début des cours, soit fixée au 06/09/15**, et de **début des TD et la comptabilisation des absences, soit fixée au 13/09/15**. Ainsi les doyens sont

tenus au respect de ces dates. Monsieur le Recteur a demandé la mise sur site de toutes ces informations (horaires, lieux, etc.), ainsi que la confection d'un document destiné aux étudiants comportant ces informations, mais aussi le règlement intérieur (version résumée).

7. Madame la doyenne de la faculté de technologie a évoqué le besoin de revoir les nominations des responsables de filières et de spécialités abrogées, ainsi que les nouvelles filières et spécialités. Il a été décidé que chaque doyen devait présenter **une mise à jour concernant les responsables de parcours nouveaux, arrêtés ou reconduits et de la transmettre à Monsieur le S/G de l'université.**

La séance a été levée à 12H15, le même jour et la même année.

**Le Chef de cabinet du Recteur  
Dr. Radja BOUZERIBA**